

# EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2022

15/12/2022 - 59

Date de la convocation : 09/12/2022. Nombre de membres en exercice : 73. Quorum : 37 Présents : 58 Pouvoirs : 13

Le jeudi 15 décembre 2022 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président, avec pour Secrétaire de séance M. Jean-Jacques PEYRAUD.

## ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Christophe CHARLES, Mme Mathilde GUILAIN-DESMONS, M. Freddy KACZMAREK, M. Alain DUPONT, M. Christian DORDAIN, Mme Lucie VAILLANT, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Eric CARNEL, Mme Estelle MOUY, M. Frédéric CHEREAU, Mme Agnès DUPUIS, Mme Stéphanie STIERNON, M. Hocine MAZY, Mme Auriane AIT LASRI, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Michel LEROY, Mme Jamila MEKKI, M. Yvon SIPIETER, Mme Nathalie APERS, Mme Nora CHERKI, Mme Coline CRAEYE, M. Xavier THIERRY, M. Laurent KUMOREK, M. Thierry BOURY, M. Alain WALLART, M. Michel PEDERENCINO, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Valérie LOUWYE, M. Jean-Paul COPIN, M. Jean-Marc SAINT AUBIN, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Bernard GOULOIS, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS, M. Thierry PREIN, Mme Edith BOUREL, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, Mme Francette DUEZ, M. David WESMAEL, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Marie-Josée DELATTRE, M. Didier CARREZ, Mme Stéphanie CARAMOUR, M. Dimitri WIDIEZ, Mme Joselyne GEMZA, M. Henri JARUGA, M. Patrick MERCIER, M. Karim BACHIRI, M. Jacques MICHON.

## EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à Mme Edith BOUREL), M. Raphaël AIX (pouvoir à Mme Lucie VAILLANT), M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Estelle MOUY), M. Mohamed KHERAKI (pouvoir à Mme Agnès DUPUIS), M. Jean-Christophe LECLERCQ, (pouvoir à Mme Nathalie APERS), Mme Chantal RYBAK (pouvoir à Mme Coline CRAEYE), M. François GUIFFARD (pouvoir à Mme Marylise Fenain), M. Lionel BLASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLÉ), M. Gilles BARBIEUX (pouvoir à M. Thierry BOURY), Mme Annie GOUPIL-DEREGNAUCOURT (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Romuald SAENEN (pouvoir à Mme Maryline LUCAS), Mme Jocelyne CHARLET (pouvoir à M. VANDEVILLE), M. Michaël DOZIERE (pouvoir à M. Hocine MAZY)

## EXCUSÉS :

Mme Nicole MARFIL, M. Thibaut FRANCOIS.

## ABSENT REPRÉSENTÉ :

M. Eric SILVAIN

## ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur pôle Pilotage et Solidarités, M. Franck FOURNIER, Directeur pôle Aménagement du territoire et Transition écologique, M. Luc BERNARD, Directeur du pôle Equipements culturels et scientifiques, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Céline HUBY, Directrice Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Sandrine DANSETTE, Directrice du Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur Transition Ecologique – Mobilité et Qualité, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, M. Aurélien BEHAGUE, Directeur Cycle de l'Eau, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Directeur Service Technologies Information.

## **19 – Habitat**

**19.2 – Convention de délégation des aides la pierre : Avenant 2022-5 aux conventions de délégation de compétences (DOUAISIS AGGLO/ETAT) et Convention de délégation de compétence : Avenant 2022-2 pour la gestion des aides à l'habitat privé (DOUAISIS AGGLO/ Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat)**

Douaisis Agglo a renouvelé en juin 2017 et ce pour une période de 6 ans la convention de délégation de compétences, lui permettant de décider de l'attribution des aides publiques en faveur de la construction, de l'acquisition, de la réhabilitation et de la démolition des logements locatifs sociaux et des logements-foyers, de la location-accession, de la rénovation de l'habitat privé, de la création et de l'amélioration de places d'hébergement, et de procéder à leur notification aux bénéficiaires.

Lors du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) du 18 novembre 2022, l'Etat a décidé de modifier l'enveloppe des droits à engagements.

A cet effet, il est proposé de conclure un avenant 2022-5 à la convention de délégation de compétence Douaisis Agglo/État et un avenant 2022-2 à la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé reprenant les propositions suivantes :

### **A - Objet des avenants**

- Diminuer l'enveloppe des droits à engagements Anah

### **C - Modalités financières**

L'enveloppe initiale des droits à engagement Anah destinée au parc privé est diminuée de **215 105 €** portant ainsi l'enveloppe à **2 345 825 €** (2 248 325 € au titre des travaux et 97 500 € au titre de l'ingénierie).

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- de m'autoriser, ou mon délégué, à signer les avenants de 2022 aux conventions de délégation de compétence et de gestion des aides à l'habitat privé,
- de m'autoriser, ou mon délégué, à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision.

## **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

*Le Président de DOUAISIS AGGLO certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.*

Publié le 27/12/2022  
Réceptionné en sous-préfecture le 21/12/2022

*Identifiant de télétransmission*  
059-200044618-20221215-15-12-2022-59-DE

**LE PRESIDENT,**



**Christian POIRET**

**Le Secrétaire de séance,**



**Jean-Jacques PEYRAUD**

**Avenant 2022-2 à la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé  
(gestion des aides par le délégataire - instruction et paiement)**

**DOUAISIS AGGLO**, représenté par Monsieur Christian POIRET, président,

**et**

**L'Agence nationale de l'habitat**, représentée par Monsieur Georges-François LECLERC, délégué de l'Anah dans le département,

**Vu** la convention de délégation de compétence, conclue en application de l'article L. 301-5-1 ou de l'article L. 301-5-2 du code de la construction et de l'habitation, en date du 30 juin 2017,

**Vu** l'avis du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement plénier du 07 mars 2022 sur la répartition des crédits en 2022 ;

**Vu** la convention de gestion des aides à l'habitat privé conclue avec l'Anah en date du 30 juin 2017,

**Vu** l'avenant pour l'année 2022 à la convention de délégation de compétence en date du 21 juillet 2022,

**Vu** l'avis du comité régional de l'habitat et de l'hébergement du 18 novembre 2022 sur la répartition définitive des crédits Anah,

**Vu** l'avis du délégué de l'Anah dans la région en date du 22 novembre 2022,

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire du 15 décembre 2022 autorisant la signature du présent avenant,

**Vu** la délibération du Bureau Communautaire de DOUAISIS AGGLO du 1<sup>er</sup> décembre 2022.

**Il a été convenu ce qui suit :**

**A - Objet de l'avenant**

Cet avenant a pour objet de modifier les modalités financières pour l'année 2022.

**C - Modalités financières**

**C. 1 Montant des droits à engagement mis à disposition du délégataire par l'Anah**

L'enveloppe initiale des droits à engagement Anah destinée au parc privé portant ainsi à 2 345 825 € dont 97 500 € en ingénierie.

Le Président  
département du

Christian POIRET

Le délégué de l'agence      dans le  
Nord

Georges-François LECLERC



## **Convention de délégation de compétences**

### **Avenant n° 2022 - 5**

Douaisis Agglo, représentée par Monsieur Christian POIRET, Président,

et

L'Etat, représenté par Monsieur Georges-François LECLERC, Préfet de la Région Hauts de France, Préfet du Département du Nord,

Vu la convention de délégation de compétence en date du 30 juin 2017 ;

Vu l'avis du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement plénier du 07 mars 2022 sur la répartition des crédits en 2022 ;

Vu l'avis du Bureau du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement du 25 octobre 2022 sur la répartition définitive de l'enveloppe ERBM ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 15 décembre 2022 ;

**Le présent avenant a pour objet d'acter les évolutions des dotations 2022 de Douaisis Agglo relatives à l'Anah.**

C – MODALITÉS FINANCIERES POUR 2022 relatives au Parc Privé

L'enveloppe initiale des droits à engagement Anah destinée au parc privé portant ainsi à 2 345 825 € dont 97 500 € en ingénierie.

Pour l'Etat

Pour DOUAISIS AGGLO

Le Préfet de la Région Hauts de France,  
Préfet du Nord  
Ou son représentant

Christian POIRET  
Président de DOUAISIS AGGLO